



## **MUNICIPALITE DE LA PRAZ**

### **AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE**

#### **Mise en consultation de la décision finale relative au plan partiel d'affectation « Parc éolien du Mollendruz »**

En application de l'article 20 de l'ordonnance relative à l'étude d'impact sur l'environnement (OEIE) et de l'article 15 du règlement vaudois d'application de l'ordonnance fédérale relative à l'étude d'impact sur l'environnement (RVOEIE), la Commune de La Praz soumet à la consultation publique du 22 août au 20 septembre 2018 (inclus) :

#### **La décision finale relative au PPA « Parc éolien du Mollendruz » accompagnée du rapport d'impact sur l'environnement, du plan partiel d'affectation et de son règlement.**

Le dossier est déposé au greffe municipal de la Commune de La Praz où il peut être consulté pendant les heures d'ouverture du bureau, le mardi de 18h30 à 19h30.

Les observations seront consignées directement sur la feuille de consultation ou adressées, par écrit, sous pli recommandé, à la Municipalité de La Praz, Rte de Juriens 1, 1148 La Praz, durant le délai de consultation.

La Municipalité